

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 Août 2017

A 18H15, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 11 août 2017.

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Claude FACHE
- M. Alain BERTHOLET, 3^{ème} adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE
- Mme Valérie BENZAADA
- M. Jean-Pierre TOURTET
- M. Philippe ROUSSEL

Représentés :

- M. Patrick GAILLARD, 4^{ème} adjoint (par M. Jean-Pierre COYRET)

Sont absents et excusés : M. Pascal COTTE, 1^{er} adjoint ; M. Patrick GAILLARD, 4^{ème} adjoint ; Mme Christelle ALLEMAND, Mme Marinette PASQUALINI, M. Gérald CHENAVER.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 Juillet 2017
2. Emprunt pour création du pôle médico-social
3. Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
4. Modification de la convention des prestations du service de médecine préventive et santé du travail
5. Divers

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Alain BERTHOLET, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 18/07/2017

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

2/ Emprunt pour création du pôle médico-social

Les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne sont examinées.

Les taux étant garantis jusqu'au 25 août, la décision est à prendre rapidement.

Après comparaison, il est décidé à l'unanimité de retenir les propositions du Crédit Agricole.

3/ Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Antérieurement, l'instruction d'un permis de construire coûtait 182 €, et il fallait payer la même somme en cas de modificatif du permis.

La nouvelle convention propose de ne payer qu'une seule fois.

En revanche, les élus souhaiteraient qu'en cas d'annulation du permis de construire, il soit demandé au pétitionnaire de régler les frais de dossiers. LE secrétariat devra se renseigner à ce sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Modification de la convention des prestations du service de médecine préventive et santé du travail

Monsieur le Maire présente la convention sus nommée et indique l'augmentation du prix de la prestation, passe à 61 €.

La délibération autorisant le Maire à signer la convention est adoptée à l'unanimité.

5/ Questions Diverses

Certains élus font remarquer que le marquage de la traversée de l'école sur la RD 47 a été effacé suite à la réfection de la chaussée : Etant donné qu'il s'agit d'une Route Départementale, il sera demandé au service des routes de faire le nécessaire au plus vite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

Signatures :